

Cours introductif

La lexicologie :

La lexicologie est l'étude scientifique du lexique. Elle s'organise en morphologie lexicale qui décrit la forme des mots et en sémantique lexicale qui décrit le sens et la signification des mots.

La morphologie lexicale étudie la formation des mots (mots héréditaires naturellement évolués, les emprunts, ou construits). Les mots construits procèdent soit par dérivation, soit par composition.

La sémantique lexicale s'intéresse à la manière dont on peut décrire dans la langue le sens ou les sens possibles des mots. Elle essaie donc de classer les sens.

La lexicologie ne s'attache pas seulement à l'unité du mot. Elle s'efforce de décrire également l'organisation du lexique.

La lexicologie est une science descriptive, donc théorique contrairement à la lexicologie qui est une discipline pratique.

La lexicographie désigne l'ensemble des techniques requises pour la rédaction d'un dictionnaire. Toute fois, pour réaliser un dictionnaire, il apparaît nécessaire de distinguer deux types principaux de dictionnaires.

Les dictionnaires encyclopédiques sont des dictionnaires qui s'intéressent à la chose et non au signe. Les informations sont portées sur la chose donnée par le nom : utilisation, origine, place dans la société, on rajoutera des images.

Les dictionnaires de langue on s'intéressera aux mots eux-mêmes : renseignements grammaticaux, origine, utilisation des mots, niveaux de langue.

La terminologie

« La terminologie est la science qui étudie et qui permet de réaliser la compilation, la description et la présentation de termes, les éléments lexicaux utilisés dans des domaines spécialisés de connaissance (disciplines ou branches d'une discipline) et créés dans ces domaines ou modifiés à partir des éléments préexistants dans d'autres domaines. »

COURS 01 : MISE AU POINT TERMINOLOGIQUE

Langue, langage, parole et discours

Pour Martinet (1960), la langue est un instrument de communication caractérisé par une double articulation, auquel correspond une organisation particulière des données de l'expérience :

«Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté [...], en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, *les monèmes* ; cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, *les phonèmes*, en nombre déterminé dans chaque langue, dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à l'autre.» (p.20)

Le *Grand dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* attribue à la *langue* la définition suivante :

«Un instrument de communication, un système de signes vocaux spécifiques aux membres d'une même communauté. [...] et qui repose sur un même système de règles et de relations qu'il est possible de décrire. [...] À l'intérieur d'une même langue, on distingue deux moyens différents de communication, dotés chacun d'un système propre : la langue écrite et la langue parlée.» (Dubois et *al.* ,2007 : 266-267).

La langue est donc un outil de communication fait de signes qui peuvent être exprimés à l'oral ou à l'écrit selon des mécanismes ou règles. Cet instrument permet de traduire la pensée en vue de la communiquer. Polguère (2008) définit la langue comme « *notre 'outil' de communication privilégié. Un système de signes conventionnels et de règles de combinaison de ces signes, qui forment un tout complexe et structuré* » (p.16).

Pour fonctionner, ce système doit être commun à un ensemble d'individus, qui forment une communauté linguistique. La langue est donc un outil qui permet la communication entre les gens partageant le même système. Elle se compose d'un matériau de base, les signes, qu'on peut regrouper sous le terme de *lexique*, et des mécanismes de combinaison exprimés en termes de *grammaire* et de *syntaxe*. Ce système doit être partagé par les membres de la même communauté linguistique.

Cet instrument de communication qu'est la langue est spécifique aux communautés humaines. La faculté de l'individu à exprimer sa pensée à l'aide de la langue est appelée *langage*. Le langage est une faculté propre à l'homme d'exprimer et de communiquer sa pensée au moyen d'un système de signes vocaux ou graphiques. Cette faculté implique l'existence chez l'homme des prédispositions physiologiques, psychiques et sociales. Elle suppose « *l'existence d'une fonction symbolique et des centres corticaux génétiquement spécialisés.* » (Dubois et al, 2007:265). Le langage est donc une faculté innée, propre aux hommes et qui leur permet d'apprendre et d'utiliser la langue.

En psycholinguistique, on insiste sur le rôle et la place du langage dans les activités cognitives. Ainsi, le langage est indissociable des activités mentales finalisées, à savoir : *comprendre, raisonner et apprendre*. Piaget (1970) affirme que grâce au langage, l'enfant va pouvoir se détacher du concret et accélérer ainsi la conceptualisation. Il sert également à symboliser, à représenter le réel par des signes et à comprendre leur signification.

Deux autres notions sont indissociables de celle de la langue, ce sont les notions de *parole* et de *discours*. La parole est l'utilisation individuelle de la langue. Elle est la mise en œuvre du code qu'est la langue, et son actualisation (Ducrot et Schaeffer, 1995:292). La langue se manifeste et s'utilise par la parole, et ne peut être observée que par elle et ce, dans les instances d'échanges langagiers entre au moins deux individus : le locuteur et le destinataire (Polguère, 2008: 19). Quant au discours, il renvoie à la réalisation concrète de la langue, à sa mise en pratique dans une activité orale ou écrite. Il désigne un énoncé linguistique observable (phrase ou suite de phrases, un texte), par opposition à la langue qui est de l'ordre du psychique et de l'abstrait (Gaudin et Guespin, 2000:15).

Lexique et vocabulaire

Une distinction nécessaire s'impose entre la notion de *lexique* et celle de *vocabulaire*, notions souvent employées l'une pour l'autre dans une littérature non spécialisée. Le lexique constitue le matériel de base de la langue et c'est par lui qu'elle peut véhiculer le sens dans différentes situations orales ou écrite. Le lexique

regroupe les unités significatives de la langue ou comme le note Polguère (2008), c'est l'«*entité théorique qui correspond à l'ensemble des lexies de cette langue*» (p.90). Il ajoute que c'est «*un ensemble dont il n'est pas toujours possible de dire s'il contient tel ou tel élément particulier*» (*ibid*). Le lexique est donc un ensemble si vaste et si ouvert qu'il est impossible d'en maîtriser la totalité.

Quant au vocabulaire, il se définit comme étant «*l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans des circonstances données*» (Picoche, 1992 :45) ou encore «*la portion de lexique employée habituellement par tel ou tel locuteur, par telle auteur dans telle œuvre, par les spécialistes de telle spécialité*» (Picoche, 1993 :22). Le vocabulaire représente donc un sous-ensemble du lexique auquel il ne fournit qu'un accès partiel. Le vocabulaire d'un individu sera l'ensemble des unités lexicales qu'il connaît et maîtrise. Le vocabulaire d'un texte renvoie, quant à lui, à l'ensemble des unités lexicales que ce texte contient.

Le signe linguistique

Le signe linguistique, tel que défini par De Saussure, est constitué de l'association indissoluble, c'est-à-dire nécessaire, entre un contenu, appelé *signifié*, et une forme, appelée *signifiant*. Chaque signe exprime un sens auquel nous pouvons avoir accès par le biais d'une forme, qui est une chaîne de sons que l'on retrouve dans la parole, ou une suite de caractères graphiques à l'écrit.

Il faut distinguer deux types de signes : les signes lexicaux qui désignent les mots-formes de la langue comme *BOIRE*, *DORMIR*, *CHEMIN*, etc. et les signes grammaticaux comme par exemple le -s du pluriel dans *MAISONS* ; celui-ci a une forme [s] et un sens, le pluriel. Comme notre recherche porte sur le lexique, nous nous intéresserons uniquement aux signes lexicaux.

Cette vision bidimensionnelle du signe linguistique telle que proposée par De Saussure a été modifiée dans des théories linguistiques contemporaines, entre autre, la TST, arrière-plan théorique de notre thèse. La TST conçoit plutôt le signe linguistique comme possédant trois dimensions : *un signifiant*, *un signifié* et *une syntactique* (Mel'čuk, 1997). La syntactique d'un signe linguistique ou *sa combinatoire restreinte* se définit comme l'ensemble des informations que l'on doit connaître afin d'employer correctement ce signe, entre autres, la classe de mots à laquelle il appartient, son genre, les signes avec lesquels il peut se combiner. Ces informations commandent donc l'usage du signe dans la langue et constitue ainsi un élément très important dans l'apprentissage du lexique. Nous reviendrons longuement sur cette notion lorsque nous parlerons des propriétés de l'unité lexicale.

COURS 02 : CONFUSIONS LIÉES AU TERME « MOT »

Qu'est-ce qu'un mot ? C'est une réalité simple et évidente : les mots sont les éléments de base de toute langue et qu'on trouve classés et répertoriés dans le dictionnaire. C'est la réponse que peut donner un public novice et qui peut être donnée même dans certains écrits savants. Cependant, la réponse à cette question ne semble pas faire l'unanimité chez les chercheurs en linguistique et en lexicologie. En effet, nombreuses sont les définitions attribuées à ce terme à tel point que son utilisation constitue une source de confusion dans l'enseignement. À ce sujet, Bogaards (1994) constate que «*le grand nombre de ces définitions montre déjà, cependant, que cet élément, qui semble tellement aller de soi, se laisse en fait très difficilement cerner et connaît une diversité bien grande d'aspects et d'apparences*» (p.13). Le concept de mot couvre donc une réalité trop hétérogène.

Dans *La présentation du Petit Robert*, Alain Rey (cité par Mortureux, 2004) a écrit :

«Qu'est-ce qu'un mot? Question simple en apparence, sauf pour les linguistes. Un seul exemple très élémentaire posera le problème : dans une phrase comme *Nous avons mangé hier des pommes de terre*, le typographe compte huit mots mais le linguiste n'en peut voir que cinq. Remplaçons en effet le passé par le présent et un légume par un autre : *Nous mangeons aujourd'hui des carottes*, et le compte est cinq mots. Or les deux énoncés ont exactement la même structure...» (p.7).

À partir de ces deux phrases citées comme exemples, la définition du mot peut être abordée, au moins, selon deux points de vue : un point de vue «graphique» selon lequel le mot est une entité graphique comprise entre deux séparateurs ou signes de ponctuation et un autre point de vue se référant au sens. La vision du mot comme «forme» est très répandue dans les discours non scientifiques. D'ailleurs même dans les couvertures des dictionnaires d'usage, le nombre de mots est fièrement affiché, comme pour le *Petit Robert* (2000) qui affiche «60 000 mots et leurs 300 000 sens).

Dans le sillage de ce point de vue, *Le Petit Robert* (2012) donne au terme *mot* la définition suivante :

«n.m. 1. Chacun des sons ou groupes de sons (de lettres ou groupes de lettres) correspondant à un sens isolable spontanément dans le langage ; (par écrit) suite ininterrompue de lettres entre deux blancs. Phrase de six, dix mots.».

La définition du mot comme forme présente plusieurs faiblesses et ne semble pas opératoire dans l'enseignement. D'une part, à l'oral, la chaîne sonore ne permet pas facilement d'isoler et d'identifier un mot à cause de certaines de ses particularités telles que la rapidité dans la diction, ce qui donne l'impression que les mots sont collés, la liaison, certaines prononciations «régionales» ou «personnalisées». D'autre part, à l'écrit, certaines langues comme l'arabe ou le chinois ne permettent pas d'isoler facilement un mot par les blancs typographiques. En français, doit-on considérer les mots comme *POMME DE TERRE* ou *CHOU-FLEUR*

comme un seul mot car ayant un seul référent ou bien comme la combinaison de plusieurs mots dans la mesure où leurs parties sont séparées par des blancs typographiques, ou par un tiret ?

Ces questions nous orientent vers la vérification de la deuxième conception du mot qui aborde l'aspect sémantique. Selon ce point de vue, les mots correspondraient aux unités de sens désignant les objets, les êtres, les actions, les idées, etc. Cette conception est le fondement même de la théorie saussurienne sur le signe linguistique où le *signifiant* constitué de phonèmes (forme) est indissociable du *signifié* représenté par l'image mentale, lesquels renvoient au *référent*, l'objet dans la réalité. Ainsi, le mot *machine à laver* sera traité de la même façon que *STYLO*, car ils renvoient à un seul référent sémantique.

De ce fait, une question mérite d'être soulevée : les mots désignent-ils tous un objet, un être, une action, une idée ? Si l'on compare entre la série de mots : *LE, UN, QUE, DE* et la série mots : *CIEL, TROUVER, POMME*, on remarquera que la première série regroupe des mots qui ont une fonction grammaticale et qui ne peuvent fonctionner de façon autonome. Quant à la deuxième série, elle présente des mots qui disposent d'un contenu sémantique et qui désignent des réalités même lorsqu'ils ne sont pas actualisés dans le discours.

Aussi, les chercheurs opèrent-ils une distinction entre les *mots lexicaux* (appelés aussi *mots pleins*) qui sont : les noms, les verbes, les adjectifs qualificatifs et certains adverbes, et les *mots grammaticaux* (appelés aussi *outils*), qui sont : les verbes auxiliaires, les déterminants, les pronoms, certains adverbes (non

terminés par *-ment*), les prépositions et les conjonctions. Dans le cadre de la présente recherche, nous nous intéresserons donc aux *mots lexicaux* car ce sont eux qui véhiculent la charge sémantique.

Comme nous l'avons remarqué à travers les différentes conceptions du mot, conceptions qui présentent, à certains égards, des faiblesses et des insuffisances, la notion de mot ne se laisse pas définir de façon claire et suffisante. Pour cela, plusieurs chercheurs ont envisagé de nouveaux termes : *unité lexicale*, *lexie*, *lexème*, *locution*, etc.

COURS 03 : L'UNITÉ LEXICALE

L'élément qui peut assumer la fonction d'unité de base dans l'apprentissage du lexique est donc appelé *unité lexicale* (dorénavant UL) ou *lexie*. Polguère (2008) en propose la définition suivante :

« Une *lexie*, aussi appelée *unité lexicale*, est un regroupement 1) de mots-formes ou 2) de constructions linguistiques que seule distingue la flexion. Dans le premier cas, il s'agit de *lexèmes*, dans le second cas, de *locutions*. Chaque lexie (lexème ou locution) est associé à un sens donné, que l'on retrouve dans le signifié de chacun des signes (mots-formes ou constructions linguistiques) auxquelles elle correspond. » (p.58).

Cette définition nous permet de distinguer deux types de regroupements qu'on peut considérer comme des *unités lexicales* ou des *lexies*. D'une part, les mots-formes ou *lexèmes*, et d'autre part, *les locutions*.

Le lexème et la locution

Le lexème est un regroupement de mots-formes, dotés du même signifié, qui ne se distinguent que par la flexion et dont le sens se trouve dans le signifié de chacun de ces mots-formes. Ainsi, le lexème CHEVAL comprend deux mots-formes *CHEVAL* et *CHEVAUX*, ou encore *VAIS* et *IREZ* sont des mots-formes du lexème ALLER.

Examinons les lexies *VOLER*¹⁻¹ [*Les oiseaux volent dans le ciel*] = ("*se déplacer dans l'air*") et *VOLER*¹⁻² [*La ballerine volait sur la scène*] = ("*se déplacer rapidement, avec légèreté*"). Ces lexies partagent une même forme (signifiant), mais présentent des liens de sens évidents. Il existe donc deux lexèmes distincts dont l'un désigne le déplacement dans l'air et l'autre un déplacement léger et rapide. La forme *voler* comme regroupement de lexèmes est appelée *un vocable*. Nous dirons donc qu'il existe un vocable polysémique *VOLER* à deux acceptations : *VOLER*¹⁻¹ et *VOLER*¹⁻²

La locution est un type d'UL qui se caractérise principalement par sa *non-compositionnalité sémantique* (Polguère, 2008:56), c'est-à-dire, dont le sens ne peut être déduit à partir de chacun de ses composants comme le montrent les exemples suivants : *il a pris ses jambes à son cou* ou encore *son intervention est arrivée comme un cheveu sur la soupe*.

La locution regroupe les unités complexes figées de type adverbe, préposition, conjonction, interjection et les formes lexicalisées comportant plus de trois termes (*vendre la mèche, à pas de loup, tant bien que mal...*). Les unités à deux termes principalement nominales, parfois adjectivales et même verbales, ainsi que les unités à trois termes uniquement nominales sont rangées parmi les mots composés. Les locutions peuvent être donc nominales (*un m'as-tu vu*), verbales (*faire fi de*), adjectivales (*bon enfant*), adverbiales (*en effet, sur le champ*), prépositives (*autour de, à cause de*), conjonctives (*afin que, de même que*), et interjectives (*nom de dieu !*).

Cours 04 : la dérivation

Définition : la dérivation est un procédé qui consiste à partir d'un mot de base appelé radical, de construire nouveau mot soit par addition, soit par suppression ou par remplacement d'éléments appelés préfixes ou suffixes.

Les préfixes et les suffixes viennent s'ajouter à un mot de base appelé radical et les mots nouveaux ainsi créés sont appelés des dérivés.

Déchargement >
dé+charge+ment

Préfixe+ radical+
suffixe

On parle des mots de la même famille tous les mots formés sur le même radical. Cependant le radical ne se présente pas toujours sous la même forme

Acheter/ achat ; été > estival ; dimanche > dominical ; cœur > cordial ; siècle > séculaire.

C'est ce qu'on appelle la famille étymologique.

La famille lexicale d'un mot est formée de l'ensemble des mots apparentés par le sens ou par la forme.

La dérivation affixale : elle se fait par l'adjonction d'affixes.

La dérivation préfixale : Elle se fait exclusivement par l'ajout d'un préfixe à une base. Le préfixe est un affixe qui se place devant la base.

Défaire > dé+faire ; export > ex+port ; inédit > in+édit.

La dérivation suffixale : Elle se fait par l'ajout d'un suffixe à une base. Le suffixe est un affixe qui se place à la fin d'une base.

Sabotier > *sabot* + *ier* ; *buvable* > *buv+able* ; *enseignement* > *enseign+ement*

La particularité d'un suffixe par rapport à un préfixe est de changer souvent la catégorie grammaticale de la base. Le préfixe agit sur le sens de la base (mot complet servant de base de dérivation à un autre mot. Il ne se confond pas avec le radical qui est un morphème). Le préfixe est un ajout sémantique au sens de la base, qui le modifie périphériquement ; le suffixe permet la catégorisation grammaticale du mot, sans modifier le sens de la base.

COURS 05 : LA COMPOSITION

Définition : par composition, on désigne la formation d'une unité sémantique à partir d'éléments lexicaux susceptibles d'avoir par eux-mêmes une autonomie dans la langue.

La composition est le procédé qui consiste à former un mot en rassemblant deux ou plusieurs mots : autoradio, aigre-doux, pomme de terre, xénophobe.

a. **Les marques graphiques** :

1. **La soudure** : elle concerne trois types de mots.

1.1. **Les composés savants** sont des mots qui sont composés à partir de mots gréco-latins.
(orthographe = ortho (correct) graphe (écriture) ;
biographie = bio(vie) ; philanthrope = phil (aimer) +
anthrope (homme) ; anthropophage = anthrop (homme)
+ phage (dévorer).)

1.2. **Les composés anciens** plus ou moins démotivés (bonhomme, clairsemé, embonpoint, plafond, pourboire, vaurien, vinaigre).

1.3. **Les composés récents** caractérisés par le fait que l'un des deux composants au moins est un mot tronqué. Ce sont souvent des emprunts à l'anglais :
hélicoptère = hélicoptère + aéroport : c'est un aéroport pour les hélicoptères. Reprographie (reprography) est composé de reproduction+ photographie.

2. **Le trait d'union** : c'est la marque par excellence

de la composition, traduisant dans la graphie à la fois l'autonomie de chacun des composants et le lien étroit qui les unit : porte-monnaie, arc-en-ciel, c'est-à-dire, eau-de-vie...

b. **Les marques morphosyntaxiques** : un mot composé est un groupe de mots ou un syntagme qui comme tout syntagme se décrit par sa catégorie grammaticale et par la catégorie des éléments qui le constituent ainsi que par les relations fonctionnelles entre eux.

Ex : rouge-gorge est un nom constitué d'un adjectif épithète et d'un nom. Ce nom se distingue d'un syntagme libre par l'antéposition de l'adjectif de couleur et par le genre masculin conforme au générique et non au nom *gorge*.

Chaise longue : la postposition de l'adjectif n'est pas conforme à la syntaxe habituelle de cet adjectif.

Essuie-glace est un nom constitué d'un verbe et d'un nom complément. il y a absence du déterminant devant le nom.

Absence de marques : on a affaire à un syntagme figé, une locution. Pour les distinguer des autres syntagmes, on fait référence au :

Critère sémantique : le composé se caractérise par la non-compositionnalité du sens, autrement dit le sens du composé n'est pas la somme des sens des mots qui le composent.

Les expressions : tomber en quenouille = se disait d'une maison dont une femme devient l'héritière ; avoir maille à partir = avoir des difficultés, des différends ; chaise longue = une sorte de siège qu'on utilise pour le bronzage. Par contre : une mauvaise herbe = est une herbe mauvaise parce qu'elle nuit aux autres plantes ; un grand magasin est un magasin de grande surface où on vend toutes sortes de marchandises.

Critère syntaxique : le figement s'accompagne par un blocage des opérations syntaxiques possibles dans le syntagme libre.

Substitutions paradigmatisques :

Prendre la mouche / *prendre une mouche (se mettre en colère)

Chaise longue / *fauteuil long

Point noir / *point rouge

Mariage blanc / *mariage bleu, rouge...

Modifications syntagmatiques : Pomme de terre / *pomme énorme de terre
Dent de sagesse / *dent cariée de sagesse
Chaise longue / *chaise très longue

La troncation : est un procédé courant d'abréviation consistant à supprimer les syllabes finales d'un mot polysyllabique. Les syllabes supprimées peuvent correspondre à un morphème : radio = radiographie ; dactylo = dactylographie. Les coupures se produisent arbitrairement après la deuxième syllabe : vélo = vélocipède ; frigo = frigorifique.

La siglaison : la formation d'un sigle à partir d'un mot ou d'un groupe de mots. Le sigle est la lettre ou les lettres initiales constituant l'abréviation de certains mots qui désignent des organismes, des partis politiques, des associations
Sncf : société nationale des chemins de fer français.

ONU : Organisation des Nations Unies

OMC : organisation mondiale du commerce.

L'acronyme est sigle prononcé comme un mot ordinaire (CAPES) et qui permet la dérivation capésien. (CGT : cégétiste).

Exercice :

Relevez dans cette chanson les mots composés et analysez-les.

Autrefois pour faire sa cour On parlait d'amour

Pour mieux prouver son ardeur On offrait son cœur
Maintenant c'est plus pareil

Ça change ça change

Pour mieux séduire le cher ange On lui glisse à l'oreille

Ah Gudule viens m'embrasser Et je te donnerai

Un frigidaire Un joli scooter Un atomixer Et du
Dulopillo Une cuisinière

Avec un four en verre Des tas de couverts Et des pelles à
gâteau Une tourniquette

Pour faire la vinaigrette Un bel aérateur

Pour bouffer les odeurs Des draps qui chauffent Un pistolet
à gaufre Un avion pour deux

Et nous serons heureux
Autrefois s'il arrivait Que l'on se querelle
L'air lugubre on s'en allait En laissant la vaisselle Maintenant
que voulez-vous La vie est si chère
On dit : « Rentre chez ta mère » Et on se garde tout
Ah Gudule excuse-toi Ou je reprends tout ça Mon frigidaire
Mon armoire à cuillère
Mon évier en fer
Et mon poêle à mazout Mon cire-godasse Mon
repasser-limace Mon tabouret à glace Et mon
chasse filou
La tourniquette
A faire la vinaigrette Le ratatine-ordure Et le
coupe-friture

Et si la belle
Se montre encore rebelle On la fiche dehors
Pour confier son sort Au frigidaire
A l'efface-poussière A la cuisinière
Au lit qui est toujours fait Au chauffe-savates
Au canon à patates A l'éventre-tomates A
l'écorche-poulet

Mais très très vite On reçoit la visite D'une
tendre petite

Qui vous offre son cœur Alors on s'aide

Car il faut qu'on s'entraide Et l'on vit comme ça

Jusqu'à la prochaine fois

B. Vian « Complainte du progrès » *Textes et chansons*,
Christian Bourgeois, 1975.

La dérivation multiple : Celle-ci se fait par l'ajout de préfixes et de suffixes à une base. Elle se distingue des deux premiers types par le fait qu'avec l'un ou l'autre, il y a adjonction d'un seul suffixe ou d'un seul préfixe, mais avec celle-ci, il y a l'ajout de l'un et de l'autre, mais pas simultanément. La pertinence de ce type n'est pas facilement démontrable parce que c'est le premier type ou le deuxième qui précède et l'autre suit. Pourtant, dans une perspective synchronique et sans recours à un dictionnaire étymologique, l'analyse n'est pas aisée.

Exportation=ex+port+ation ; *désenchantement*=dés+en+chant+ement ;
anticonstitutionnel= anti+constitu+tion+ el

La dérivation parasynthétique : bien que plusieurs linguistes émettent des doutes sur la pertinence d'une telle classification, nous le citons ici parce que nous avons, dans notre corpus, des cas pareils. La dérivation parasynthétique, à la différence de la dérivation multiple, se fait par l'adjonction simultanée d'un suffixe et d'un préfixe. Donc, la suppression du suffixe ou du préfixe aboutit à une forme non attestée dans la langue.

Encolure □ en+col+ure (encabler° /
cablure°) Empoisonner □ em+poison+er
(empoison° /poisonner°) Encoignure □
en+coign+ure (encoin° /coignure°)

La dérivation non-affixale : Elle se fait soit par suppression d'un suffixe ou par recatégorisation.

La dérivation régressive : Elle se fait par la suppression d'un suffixe à partir d'une base. *Jeter* donne *jet* par suppression de l'élément *-er*.

La tendance théorique actuelle est à ne pas mettre les flexions (marques de genre, nombre, désinences verbales et cas des déclinaisons) dans le même groupe que les préfixes et suffixes, dans la mesure où les premières sont variables et les seconds sont constants.

Porter □ port ; chanter □ chant ; demeurer □ demeure.

La dérivation impropre : Appelée aussi transcatégorisation est un type de dérivation non-affixale qui consiste en la création d'un mot nouveau par simple changement de catégorie grammaticale d'un mot déjà existant. Ainsi, un adjectif qui devient un nom relève de ce type. Il tient de la syntaxe, parce qu'on a affaire aux catégories grammaticales, et il tient du lexique parce que c'est un mode de création lexicale. Nombre de lexicologues insistent sur le fait que ce procédé relève plutôt de la sémantique que du lexique. Pour cela, ils avancent l'argument que ce n'est pas un changement de forme, mais un changement de sens du mot en question (Guespin et Gaudin, 2000 : 314-5). Mais d'autres encore opposent à cela le fait qu'il n'y a pas de changement sémantique, mais un changement de catégorie, avec les modifications morphosyntaxiques qui en découlent ; donc, c'est plutôt un phénomène grammatical et lexical, parce qu'il y a production

Npr □ **Nc** : une poubelle, une vénus

V □ **adj** : un dîner, un souper, un devoir ; un être ; un aura ; un savoir ; un pouvoir. Nc peut devenir

Adjectif : une rose □ une

robe rose Pronom :

personne n'est venu

Interjection : Ciel !

Diable !

Un adjectif peut devenir un nom : le rouge ; le noir ; le beau.

Exercices :

Exercice 1 : Donnez 5 mots de la même famille que *charger, voix, loi, sang*. Quels sont les types de dérivation qui sont mis en œuvre afin de les obtenir ?

Exercice 2 : Dans ce texte, relevez les dérivés et classez-les dans le tableau :

« L'ampleur de la manifestation a montré la sensibilité des enseignants aux attaques contre l'école publique. Que tant de gens viennent passer un dimanche sous la pluie pour la défense d'une idée apporte un cinglant démenti aux propos désabusés sur l'égoïsme et l'incivisme de nos contemporains. »

Dérivé	Préfixe	Radical	Suffixe	Base	Type de dérivation
--------	---------	---------	---------	------	--------------------

Exercice 3 : Donnez les noms dérivés à partir des mots suivants :

Livrer, piloter, fabriquer, paraître, voler, nager, pouvoir, critiquer, calculer, appeler, cacher, envelopper, critique, monotone, habile, banal.

Donnez les verbes dérivés de :

Code, personne, terre, poison, bruit, colle, ample, solide, précaire.

De quel type de dérivation s'agit-il ?

Les marques graphiques :

La soudure : elle concerne trois types de mots.

Les composés savants sont des mots qui sont composés à partir de mots gréco-latins. (orthographe = ortho (correct) graphe (écriture) ; biographie = bio (vie) ; philanthrope = phil (aimer) + anthrope (homme) ; anthropophage = anthrop (homme) + phage (dévorer).)

Les composés anciens plus ou moins démotivés (bonhomme, clairsemé, embonpoint, plafond, pourboire, vaurien, vinaigre).

Les composés récents caractérisés par le fait que l'un des deux composants au moins est un mot tronqué. Ce sont souvent des emprunts à l'anglais : héliport = hélicoptère + aéroport : c'est un aéroport pour les hélicoptères. Reprographie (reprography) est composé de reproduction + photographie.

Le trait d'union : c'est la marque par excellence de la composition, traduisant dans la graphie à la fois l'autonomie de chacun des composants et le lien étroit qui les unit : porte-monnaie, arc-en-ciel, c'est-à-dire, eau-de-vie...

Les marques morphosyntaxiques : un mot composé est un groupe de mots ou un syntagme qui comme tout syntagme se décrit par sa catégorie grammaticale et par la catégorie des éléments qui le constituent ainsi que par les relations fonctionnelles entre eux.

Ex : rouge-gorge est un nom constitué d'un adjectif épithète et d'un nom. Ce nom se distingue d'un syntagme libre par l'antéposition de l'adjectif de couleur et par le genre masculin conforme au générique et non au nom *gorge*.

Chaise longue : la postposition de l'adjectif n'est pas conforme à la syntaxe habituelle de cet adjectif.

Essuie-glace est un nom constitué d'un verbe et d'un nom complément. il y a absence du déterminant devant le nom.

Absence de marques : on a affaire à un syntagme figé, une locution. Pour les distinguer des autres syntagmes, on fait référence au :

Critère sémantique : le composé se caractérise par la non-compositionnalité du sens, autrement dit le sens du composé n'est pas la somme des sens des mots qui le composent.

Les expressions : tomber en quenouille = se disait d'une maison dont une femme devient l'héritière ; avoir maille à partir = avoir des difficultés, des différends ; chaise longue = une sorte de siège qu'on utilise pour le bronzage. Par contre : une mauvaise herbe = est une herbe mauvaise parce qu'elle nuit aux autres plantes ; un grand magasin est un magasin de grande surface où on vend toutes sortes de marchandises.

Critère syntaxique : le figement s'accompagne par un blocage des opérations syntaxiques possibles dans le syntagme libre.

Substitutions paradigmatiques :

Prendre la mouche / *prendre une mouche (se mettre en colère)
Chaise longue / *fauteuil long

Point noir / *point rouge

Mariage blanc / *mariage bleu, rouge...

Modifications syntagmatiques :

Pomme de terre / *pomme énorme de terre
Dent de sagesse / *dent cariée de sagesse
Chaise longue / *chaise très longue

La troncation : est un procédé courant d'abréviation consistant à supprimer les syllabes finales d'un mot polysyllabique. Les syllabes supprimées peuvent correspondre à un morphème : radio = radiographie ; dactylo = dactylographie. Les coupures se produisent arbitrairement après la deuxième syllabe : vélo = vélocipède ; frigo = frigorifique.

La siglaison : la formation d'un sigle à partir d'un mot ou d'un groupe de mots. Le sigle est la lettre ou les lettres initiales constituant l'abréviation de certains mots qui désignent des organismes, des partis politiques, des associations
Sncf : société nationale des chemins de fer français.

ONU : Organisation des Nations Unies

OMC : organisation mondiale du commerce.

L'acronyme est sigle prononcé comme un mot ordinaire (CAPES) et qui permet la dérivation capésien. (CGT : cégétiste).

COURS 06 : LE SENS DE L'UNITE LEXICALE

Il est temps maintenant de nous intéresser aux relations entre forme et sens et d'approfondir la notion même de sens. Le sens étant la propriété centrale de l'UL semble être quelque chose de complexe à définir, voire même quelque chose de flou (Bogaards, 1994 :24). Décrire le sens de façon traditionnelle revient à le considérer comme une périphrase constituée de termes plus simples que celui qu'elle définit et qui véhiculent le même sens (Anctil, 2010 :35). Le dialogue qui suit permet d'illustrer cette manière de définir le sens :

- « *Qu'est-ce qu'un nid ?* »
- « *c'est un abri que les oiseaux se construisent pour y pondre, couvrir leurs œufs et élever leurs petits* ».

Ainsi, l'on peut remarquer qu'il est possible de décrire le sens d'une UL au moyen d'autres UL. Le sens de l'UL est la somme des sens de chaque UL utilisée ou en d'autres termes, chacune des UL utilisées (ABRI, OISEAU, ARBRE, etc.) fournit un composant de sens à expliquer. Cette façon de décrire le sens correspond à ce qu'on appelle *la définition analytique* en lexicographie et qui consiste en une *décomposition sémantique* du sens à expliquer.

Un autre aspect de sens est lié à son contenu informationnel ; c'est son aspect connotatif. Mel'čuk et *al.* (1995) définit la connotation comme «*une caractéristique quelconque que l'UL attribue à son référent et qui ne fait pas partie de la représentation sémantique*

(...) de l'UL» (p.34). Cet aspect connotatif n'est donc pas forcément exprimé quand la lexie est utilisée. Cette définition peut être illustrée par l'exemple de l'UL *VENT* «*mouvement de l'atmosphère ressenti au voisinage du sol ; déplacement de l'air, air déplacé*» (Le *Petit Robert*, 2012), qui évoque en français l'idée de vitesse (*filer comme le vent*), versatilité (*sentir le vent tourner*), de force (*contre vents et marées*), etc. Mais, aucune de ces idées n'apparaît dans le sens dénotatif de *VENT*.

Cependant, certaines unités lexicales peuvent véhiculer des connotations négatives dans certains contextes. Il convient donc de connaître le poids connotatif des UL que l'on emploie afin d'éviter toute contradiction entre le sens voulu et celui compris par le locuteur.

COURS 07 : LA COMBINATOIRE RESTREINTE

Outre l'association d'une forme et d'un sens, chaque UL peut être définie par ses propriétés de combinatoire avec les autres unités lexicales dans l'énoncé. Ces propriétés, déterminées dans le cadre de la théorie Sens-Texte (Mel'čuk et *al.* 1995), sont définies par Polguère (2008) comme «*l'ensemble des contraintes propres à ce signe qui limitent sa capacité de se combiner avec d'autres signes linguistiques et qui ne peuvent être déduites ni de son signifié ni de son signifiant.*» (p.40). Par exemple, le signe linguistique *sommeil* est l'association d'un signifiant et d'un signifié, mais il se caractérise par de multiples propriétés de combinatoire restreinte :

- a. C'est un nom commun qui peut donc jouer le rôle de sujet ou de complément de verbe : *interrompre le sommeil* ; il doit s'employer avec un déterminant (article, adjectif possessif, etc.) ;
- b. Il est masculin et conditionne par la sorte la forme de ses déterminants et adjectifs : *un sommeil profond* et non **une sommeil profonde* ;
- c. On peut combiner ce signe avec les adjectifs *LOURD* et *PROFOND* pour exprimer l'intensification de son sens et avec le verbe *TOMBER* pour signifier '*commencer à être dans un état de sommeil*'.

On peut donc parler de deux types de combinatoire restreinte : *la combinatoire grammaticale* et *la combinatoire lexicale*.

La combinatoire grammaticale regroupe l'ensemble des propriétés qui régissent le comportement morphologique et syntaxique d'une UL. On peut donc distinguer d'une part, des propriétés inhérentes à l'UL qui régiront son comportement grammatical comme le genre du nom, la partie du discours qui nous renseigne sur le rôle syntaxique que peut jouer l'UL ou encore le caractère d'invariabilité qui distingue certains UL telles *L'ARGENT*, *LES OBSEQUES*, *LES GENS*, etc. Ces propriétés exercent donc un impact sur la combinaison de l'unité lexicale avec d'autres UL.

D'autre part, des propriétés relatives au comportement syntaxique de l'UL, c'est-à-dire le *régime* de la structure actancielle : le sens d'un grand nombre de lexies implique des participants, tel est le cas de la lexie *INSULTER* qui se construit sur le modèle " quelqu'un *insulte* quelqu'un". De telles unités sont appelées *lexies prédictives* ou *prédicats sémantiques*. Sont des prédicats tous les verbes, adjectifs, adverbes et certains noms. Les *arguments* ou *actants sémantiques* sont les participants impliqués dans la situation qui s'expriment dans des structures particulières auprès de leur prédicat. Ces structures sont appelées *structures prédictives* ou *actancielles* et peuvent être introduits soit directement, soit à l'aide d'une préposition. Par exemple, le verbe *SUBIR* implique la présence d'un complément direct (transitif direct), alors que le verbe *PLAIRE* introduit son complément à l'aide de la préposition *à* (transitif indirect).

La combinatoire lexicale ou cooccurrence lexicale restreinte désigne le fait que deux UL apparaissent ensemble dans un énoncé. Un cas particulier de cette cooccurrence est celui de la collocation. Polguère (2008) en propose la définition suivante :

«Une collocation est un syntagme AB (ou BA), formé des lexies LA et LB et qui est tel que, pour le construire, le locuteur sélectionne LA librement d'après son sens (LA), alors qu'il sélectionne LB pour exprimer auprès de LA un sens très général (S) en fonction de la combinatoire restreinte LA. Les collocations sont donc des syntagmes semi-phraséologiques.»
(p.165)

L'expression '*prendre une décision*' est une collocation où le verbe *PRENDRE* a été choisi en fonction du nom *DÉCISION*. Nous dirons que la lexie choisie librement est *la base de la collocation* alors que les expressions contraintes seront appelées *collocatifs*. Le collocatif est donc imposé par le système lexical de la langue.

La collocation est un phénomène complexe, mais présent dans toutes les langues. Il importe donc pour bien connaître une UL de savoir quels sont ses collocatifs les plus fréquents. Ainsi, pour signifier '*un sommeil intense*', il est nécessaire de connaître les collocatifs imposés avec le verbe *dormir* afin de produire des collocations telles que *dormir profondément, comme une bûche, comme un bébé, à poings fermés, etc.*

À ce sujet Anctil (2010 :39) fait remarquer que l'enseignement n'accorde que peu d'intérêt au phénomène de la collocation malgré la fréquence de ce type de cooccurrence dans la langue. Et il ajoute que les problèmes relatifs à la combinatoire lexicale sont très fréquents notamment en langue seconde, puisque «*la richesse collocationnelle, c'est-à-dire le fait de connaître plusieurs collocatifs pour une UL spécifique, demeure souvent l'apanage du locuteur natif.*» (ibid). De plus, les dictionnaires de langue ne traitent pas de façon complète la collocation, et se contentent de présenter quelques collocatifs parmi les plus fréquents.

La LEC aborde l'étude formelle du phénomène collocatif comme l'un des principes organisateurs du fonctionnement de la langue. La description rigoureuse de l'ensemble des collocations d'une langue en facilite la compréhension et par conséquent l'apprentissage. Ainsi, pour s'exprimer correctement et sans efforts, l'apprenant de langue seconde ou étrangère doit disposer d'un répertoire riche de collocations, proche de celui dont dispose le locuteur natif.

COURS 08 : LES CLASSES DE MOTS

Les classes de mots ou parties de discours varient d'une grammaire à une autre. De façon générale, il existe deux types de classes : *les classes lexicales ouvertes* et *les classes lexicales fermées*. Les premières contiennent le plus grand nombre d'UL et sont ouvertes parce qu'elles peuvent s'enrichir par de nouvelles unités grâce aux emprunts et aux néologismes. Il s'agit de :

- a) *Verbe* comme *ÊTRE, MANGER, SE CASSER LE NEZ*, etc. ; c'est l'élément essentiel de la phrase, auquel se rattachent (directement ou indirectement) les autres éléments (sujet de verbe ou complément de verbe) ;
- b) *Nom*, appelé aussi *substantif*, comme *NOURRITURE, POMME DE TERRE, VICTOR*, etc ; c'est le sujet ou le complément typique du verbe (bien que le verbe peut avoir un complément non nominal : *je veux que tu viennes*) ;
- c) *Adjectif* comme *GÉNÉREUX, TYRANNIQUE*, etc. ; c'est le modificateur typique du nom (*une arrivée soudaine*) ;
- d) *Adverbe* comme *TRÈS, LENTEMENT, VITE ET BIEN* etc. ; c'est le modificateur typique du verbe (*arriver soudainement*), de l'adjectif (*parfaitement clair*), ou d'un autre adverbe (*très lentement*).

Cette propriété d'extension est absente dans les classes lexicales fermées car l'ensemble des unités qui la composent est stable. Il s'agit de :

- a) *Pronom* : *JE, TE, LE (elle le voit), etc. ;*
- b) *Déterminant* : *article par exemple (c'est le chat) ;*
- c) *Conjonction* : *ET, BIEN QUE, etc. ;*
- d) *Préposition* : *DE, PAR, etc. ;*

COURS 09 : L'HOMONYMIE ET LA POLYSÉMIE

Chaque langue utilise un nombre limité de phonèmes pour construire les signifiants des lexies formant son lexique. Cette opération repose sur le principe d'économie de la langue décrit par André Martinet dans le cadre de la théorie de *la double articulation du langage* (1960). Il est donc fréquent d'avoir un même signifiant pour plusieurs signifiés. Et comme chaque lexie est associée à un seul signifié, on pourra déduire que plusieurs lexies peuvent partager un signifiant identique. Deux phénomènes différents peuvent être distingués : *homonymie* et *polysémie*.

L'homonymie renvoie à la coexistence de plusieurs lexies dotées d'un signifiant unique mais d'une multiplicité de signifiés n'ayant pas le moindre élément sémique en commun, comme le confirme la définition donnée par Polguère (2008) «*Les deux lexies L1 et L2 sont des homonymes si elles sont associées aux mêmes signifiants, mais ne possèdent aucune intersection de sens notable.*» (p.155). Ce phénomène peut être illustré par le signifiant *avocat*. En effet, le français compte deux lexies ayant le même signifiant AVOCAT. Le *Petit Robert* (2012) en donne les définitions suivantes :

AVOCAT, ate (1) : personne qui, régulièrement inscrite à un barreau, conseille en matière juridique ou contentieuse, assiste et représente ses clients en justice. «*J'étais devenu un avocat d'affaires surmené et salué déjà comme un jeune maître dans ce barreau*» (Mauriac) ;

AVOCAT (2) : fruit de l'avocatier, à peau verte ou violette, de la grosseur d'une poire, dont la chair a la consistance du beurre et un goût rappelant celui de l'artichaut. *Avocats à la vinaigrette. Purée d'avocats.*

Nous remarquons donc que les deux lexies ne partagent aucun lien de sens ; ce sont donc deux vocables différents ayant un signifiant identique. Les vocables homonymes sont présentés dans le dictionnaire dans des entrées distinctes. À l'intérieur de ce même phénomène, on peut distinguer des cas d'homonymie, selon le type de signifiant que l'on prend en compte.

Premièrement, il y a homographie, lorsque les deux lexies sont associées aux mêmes signifiants écrits, par exemple :

- a) *Il a acheté deux livres*
- b) *Ce sac pèse trois livres*

Deuxièmement, il y a homophonie, lorsque les deux lexies sont associées aux mêmes signifiants sonores, par exemple :

- a) *Il a pris son verre ;*
- b) *J'ai lu le dernier vers du poème.*

On voit bien que l'homonymie n'est pas une relation sémantique ; mais elle peut y trouver place comme une antithèse de ces relations : *«c'est une absence de relation sémantique perçue comme remarquable parce qu'elle contraste avec la présence d'une identité de forme.»* (Polguère, 2008 :155).

La polysémie, quant à elle, renvoie à la coexistence de plusieurs lexies ayant un signifiant identique partageant un contenu sémantique commun qui se ramifie et se subdivise, par le jeu des contextes, en un certain nombre d'acceptions (Nisubire, 2002:42). Ce cas de figure peut être illustré par le vocable *FEU*. En effet, le français compte plusieurs lexies correspondant au vocable *FEU*. Le *Petit Robert* en répertorie une vingtaine. Nous nous contentons de présenter trois lexies correspondant à ce vocable :

FEU (1) : dégagement d'énergie calorifique et de lumière accompagnant la combustion vive ;

FEU (2) : ensemble de matières rassemblées et allumées (pour produire de la chaleur, etc.) ;

FEU (3) : signal lumineux (aujourd'hui électrique) destiné à l'éclairage et au balisage des véhicules (automobiles, avions, trains, navires, etc.).

Bien que ces trois lexies présentent des sens différents ; il existe un élément sémantique commun qui les unit. Nous pouvons donc dire que ces trois lexies font partie du même vocable *FEU*, qui est polysémique. Et chaque lexie représente une acception de ce vocable. Le dictionnaire de langue répertorie les acceptions d'un vocable dans une seule entrée. En parallèle, il existe dans la langue des vocables dits monosémiques, c'est-à-dire qui ne correspondent qu'à une seule lexie, ou n'ont qu'une acception unique. Ce type de vocable est très fréquent dans les domaines scientifiques ou

techniques (VARICE, INFARCTUS, etc. en médecine, ou STATOR, FRETTE, etc. en mécanique).

Pour résumer, nous dirons que l'homonymie est une relation entre deux vocables ayant la même forme, mais ne partageant aucun lien de sens, alors que la polysémie est une propriété d'un vocable possédant plusieurs acceptions liées sémantiquement. La paronymie est un phénomène proche de celui de l'homonymie dans la mesure où deux paronymes présentent des formes similaires sans aucun lien de sens (par exemple CONJECTURE et CONJONCTURE ou CONVERSATION et CONSERVATION). Ce phénomène est à l'origine de plusieurs erreurs lexicales relevées dans notre corpus d'analyse.

COURS 10 : L'HYPERONYMIE ET L'HYPONYMIE

Deux lexies sont en relation hyperonymie/hyponymie lorsque l'une d'entre elles (hyperonyme) véhicule un sens moins riche qui est inclus dans le sens de l'autre (hyponyme). L'hyponyme est un cas particulier de l'hyperonyme. On dira donc que ANIMAL est un hyperonyme de CHIEN et que CHIEN est un de ses nombreux hyponymes avec d'autres lexies telles CHAT, LOUP, ÉLÉPHANT, etc.

Ainsi définie, la relation *hyperonymie/hyponymie* implique que le sens d'un hyponyme est plus riche que celui de son hyperonyme et, *vice versa*, que le sens d'un hyperonyme est moins riche que celui de son hyponyme. Aussi, faut-il ajouter que l'hyponyme d'une lexie peut être hyperonyme d'une autre. Cette hiérarchisation sémantique peut être visualisée dans la figure ci-dessous :

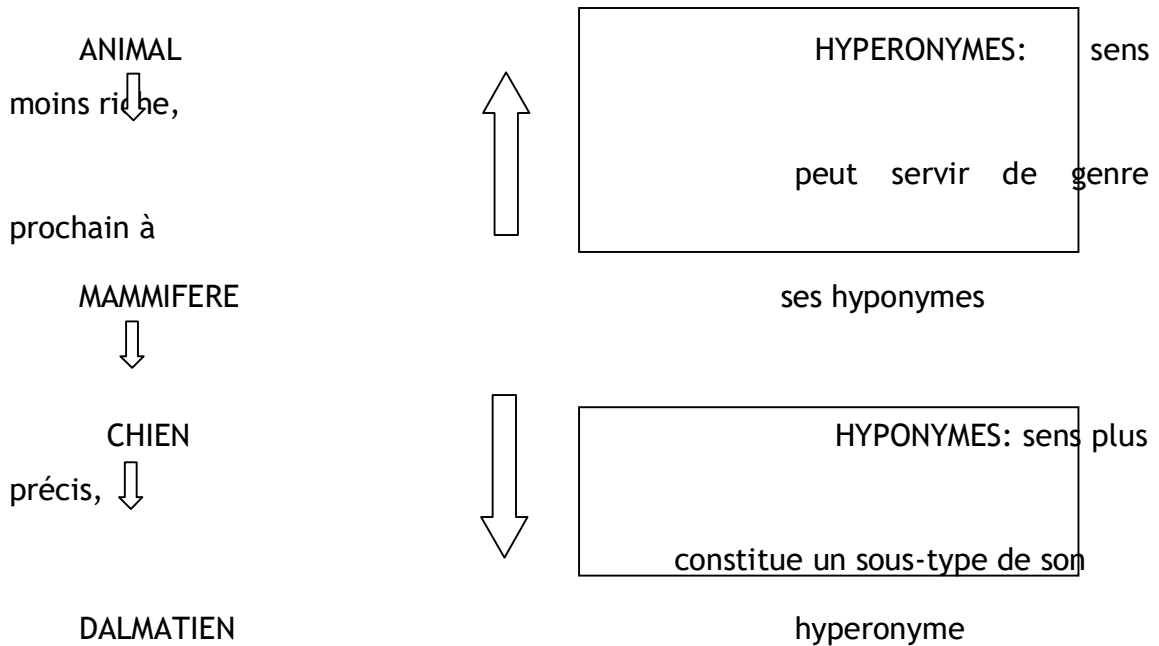


Figure 4. Exemple de hiérarchisation sémantique

Il faut donc admettre que si ANIMAL est un hyperonyme de CHIEN et CHIEN un hyperonyme de DALMATIEN, alors ANIMAL est aussi hyperonyme de DALMATIEN. La relation d'hyperonymie/hyponymie n'implique pas que les lexies appartiennent à la même partie du discours. En effet, la lexie SENTIMENT peut avoir comme hyponyme le substantif AMOUR, et aussi le verbe AIMER. Cette condition n'est pas toujours valable pour les autres relations sémantiques.

COURS 11: LA DÉRIVATION SÉMANTIQUE

La dérivation sémantique est une relation de sens qui unit deux UL au sein du lexique. Trois cas de figure peuvent être envisageables.

1. Les deux UL sont des *synonymes* lorsqu'elles appartiennent à la même partie du discours et ont des sens semblables ou très rapprochés. Deux types de synonymes sont à distinguer : soit des synonymes exacts (ou synonymes absolus) (*VÉLO ~ BICYCLETTE, AUTOMOBILE ~ VOITURE*) ; soit des synonymes approximatifs (*DÉVORER ~ ENGLOUTIR, HAINE ~ AVERSION*). La relation hyperonymie / hyponymie peut correspondre à ce cas de figure puisque l'hyponyme se définit comme un synonyme spécifique de l'hyperonyme, lequel correspond à un synonyme général de l'hyponyme. Il est à noter que la synonymie exacte est un phénomène rarissime dans la langue. La synonymie lexicale est avant tout une synonymie approximative. Cela s'explique par le principe d'économie de la langue qui implique qu'il ne doit pas y avoir deux lexies véhiculant exactement le même sens. Sont considérées donc comme des synonymes des lexies ayant des sens très rapprochés et pouvant se substituer l'une à l'autre dans une variété de contextes.
2. Les deux UL sont des *antonymes* lorsqu'elles appartiennent à la même partie du discours et ont des sens opposés (*GRAND / PETIT, AIMER / DETESTER, RAPIDEMENT / LENTEMENT, etc.*). On parle dans ce cas d'*antonymie*. Tout comme la synonymie, on distingue une

antonymie exacte et une antonymie approximative. Polguère (2008:152) note que la décomposition des sens de deux antonymes permet de montrer que la seule différence existant entre les deux décompositions est la négation ou la mise en opposition d'une composante de sens comme dans les deux définitions suivantes :

CHAUD : « dont la température est **plus** élevée que la normale » ;

FROID : « dont la température est **moins** élevée que la normale ».

Un dernier point mérite d'être souligné en ce qui concerne ces deux types de dérivation sémantique : il s'agit en fait de relations entre deux lexies, et non pas entre deux vocables. Par conséquent, chacune des acceptions d'un vocable aura des synonymes et des antonymes différents.

3. Les deux unités lexicales sont **conversives** si :

« 1) Ce sont soit des prédicats sémantiques dénotant une même situation, soit des quasi-prédicats sémantiques dénotant deux entités impliquées dans une même situation ;

2) Ces (quasi-) prédicats s'expriment dans la phrase avec une inversion de l'ordre d'au moins deux de leurs actants.»
(Polguère, 2008:154).

Par exemple, le verbe *ACHETER* est un conversif de *VENDRE* dans la mesure où seul l'ordre des participants sémantique change. Il faut comprendre que la conversivité n'est pas l'antonymie : *prêter*

*quelque chose à quelqu'un ne signifie pas ne pas emprunter
quelques chose à quelqu'un.*

COURS 12 : LES INFORMATIONS LEXICALES DANS LE DICTIONNAIRE

Après avoir décrit l'UL dans la perspective de la LEC, il est temps de nous intéresser à la façon dont les dictionnaires présentent cette description. Trois types d'informations sont susceptibles d'être encodés dans les articles de lexies des dictionnaires : le sens lexical, les liens paradigmatiques (les dérivés sémantiques) et les liens syntagmatiques (les collocations). Examinons comment les dictionnaires modélisent ces informations.

La définition lexicographique

Afin de décrire le sens des UL, la LEC privilégie la *définition analytique*. Ce type de définition consiste en une décomposition du sens en plusieurs éléments sémantiques. Ces composants de sens peuvent être regroupés en deux grandes catégories : le *genre prochain* et les *différences spécifiques*.

Le genre prochain représente la composante centrale de sens, qui constitue «*en quelque sorte une paraphrase approximative minimale du sens de la lexie définie*» (Polguère, 2008:182) et qui correspond le plus souvent à un hyperonyme de l'UL en question. Ainsi, le genre prochain de la lexie *NID* sera *UN ABRI*.

Quant aux différences spécifiques, elles correspondent à toutes les informations permettant de distinguer une lexie des autres lexies partageant le même genre prochain. Dans l'exemple ci-dessus, les

composantes *OISEAU*, *OEUFS* permettent de restreindre le genre prochain *ABRI* de telle sorte qu'il corresponde au sens véhiculé par *NID* et soit distinct des autres lexies dénotant des abris telles que *NICHE*, *ÉCURIE*, *BERGERIE*, *REFUGE*, etc.

Certaines UL appelées *unités lexicales prédicatives* (Polguère, 2008) dénotant des faits ont un sens liant qui implique des participants ou *actants sémantiques*. C'est le cas de certains verbes impliquant la présence d'au moins d'un actant correspondant syntaxiquement au sujet, mais aussi des adjectifs, des adverbes et certains noms. Ainsi, *COURIR* implique un actant sujet (X cours), *ACHETER* implique deux actants (X achète Y), *GRAND* implique un actant (X est grand), *LENTEMENT* implique un procès en déroulement (X se déroule lentement), *DÉCOUVERTE* implique un actant (découverte de X). Les UL ainsi que les actants les accompagnants peuvent être sujettes à des contraintes sémantiques qu'il faut maîtriser. Ainsi, l'actant sémantique pouvant jouer le rôle de complément d'objet pour le verbe *ENDOMMAGER* doit être un objet physique (*La collision a endommagé la voiture*), mais pas un être vivant (**la collision a endommagé le conducteur*).

Les fonctions lexicales

La LEC utilise un système formel de fonctions lexicales qui permet de modéliser chaque relation lexicale décrite. Selon cette théorie, les fonctions lexicales d'une UL :

«mettent en lumière l'ensemble des liens privilégiés qu'entretient cette UL avec d'autres lexies de la langue et

permettent d'anticiper les collocatifs avec lesquels elle est susceptible d'apparaître lorsqu'utilisée par un locuteur natif.» (Anctil, 2010 :41).

À l'instar de la fonction mathématique, la fonction lexicale s'applique à un argument x (une UL de base) et renvoie (au sens de 'produit') à une valeur (une autre UL, le collocatif) $y = f(x) = y$. Ainsi, la fonction lexicale **Magn** permet de modéliser la relation syntagmatique d'intensification comme dans l'illustre l'exemple suivant : **Magn**(*PASSION*)= *ARDENTE*, *BRULANTE*, *INTENSE*, etc.

Ces fonctions lexicales peuvent être paradigmatiques ou syntagmatiques. En voici quelques exemples :

Les fonctions lexicales paradigmatiques :

- **Conv** [conversif] : **conv** (*VENDRE*)= *ACHETER* ;
- **Anti** [antonyme] : **Anti** (*RAPIDE*)= *LENT* ;
- **Sing** [nom d'unité régulière]= **Sing** (*NEIGE*)= *FLACON*.

Les fonctions lexicales syntagmatiques :

- **Magn** [intensificateur] : **Magn** (*FÉLICITER*)= *VIVEMENT*, *CHALEUREUSEMENT* ;
- **Oper₁** [type de verbe support] : **Oper₁** (*SENSATION*)= *ÉPROUVER*, *AVOIR*.

Le recours au système des fonctions lexicales permet de présenter simultanément les liens dérivationnels et collocationnels, souvent décrits de façon séparée (Mel'čuk et Polguère, 2007). De plus, les fonctions lexicales telles que proposées rendent compte

explicitement de tous les liens qui rattachent les UL au sein du lexique, ce que n'offrent malheureusement pas les théories discutées plus haut, notamment les approches de Hudson (1985) et de Cruse (1986).

SEMESTRE DEUXIÈME

COURS 13 : LA SÉMANTIQUE

Définition de la sémantique

Sémantique, sémiotique, sémiologie, sciences de la langue et du langage qui ont comme point commun avec la lexicologie : le « *sens* ».

En effet, la sémiologie, englobant la linguistique, est définie comme « *la science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale* », ayant évolué en sémiotique avec Charles Sanders Peirce.

Selon *le dico des définitions*, **Sémantique** provient d'un vocable grec pouvant être traduit par

« *l'art de la signification* ». Il s'agit de ce qui appartient ou est relatif à la signification/au signifié des mots. Par extension, la sémantique est l'étude du signifié des signes linguistiques et de leurs assemblages.

Aussi, la sémantique est associée au signifié, au sens et à l'interprétation des mots, des expressions ou des symboles. Tous les moyens d'expression représentent une correspondance entre les expressions et certaines situations ou choses, pouvant être du monde matériel ou abstrait. Autrement dit, la réalité et les pensées peuvent être

décrites par le biais des expressions analysées par la sémantique.

La sémantique linguistique étudie la codification du signifié dans le contexte des expressions linguistiques. Elle peut se diviser en *sémantique structurale* et *sémantique lexicale*. La dénotation (le rapport entre un mot et ce qu'il désigne) et la connotation (le rapport entre un mot et son signifié suivant certaines expériences et le contexte) sont des objets d'intérêt de la sémantique.

L'étude du référent (ce que le mot dénote, tel qu'un nom propre ou un substantif commun) et du sens (l'image mentale qui crée le référent) font également partie de la sémantique linguistique.

La sémantique logique, par ailleurs, est chargée de l'analyse des problèmes logiques de signification. Pour ce faire, elle étudie les signes (parenthèses, quantificateurs, etc.), les variables et constantes, les prédicats et les règles. Il s'agit d'une approche plutôt prescriptive basée sur une description de l'environnement lexical et structural d'un corpus (énoncé, discours)

La sémantique dans les sciences cognitives travaille sur le mécanisme psychique entre les interlocuteurs dans le processus communicatif. La pensée humaine (l'esprit) établit des relations permanentes entre les combinaisons de

signes et d'autres facteurs externes introduisant un signifié. Elle renvoie à une dimension plutôt interactive qui nécessite un encodage réfléchi, choisi dans la langue (lexique et sémantique) en adéquation avec la situation d'interaction ou d'échange impliquant un décodage optimal. L'esprit de celui qui reçoit serait en phase avec celui qui produit.

La sémantique lexicale La sémantique lexicale est l'étude du sens des "mots", appelés morphèmes et/ou morphèmes lexicaux, d'une langue (Unités de sens ayant un signifié et un signifiant). En effet, il existe deux types de morphèmes ; les morphèmes grammaticaux (dits grammèmes) et les morphèmes lexicaux (dits lexèmes/sémèmes)

Exemple : Le / lapin / a / tué / un / chasseur

Dans cet énoncé, les mots de couleur rouge sont les mots ayant un sens grammatical (grammèmes), alors que les mots de couleur noire sont les lexèmes. Les mots à caractère lexical (noms communs, adjectifs, verbes,...) servent à classer les différents aspects du monde.

Aussi, la sémantique lexicale mène un travail de description de la signification et de la classification des mots de la langue.

Classes ouvertes ou fermées

Les mots à sens lexical forment une classe ouverte. C'est à dire que le lexique est apte à intégrer de nouvelles données

par dérivation, par emprunt ou encore par création. Et les mots à sens grammatical (grammèmes/mots outils) forment une classe fermée car ils correspondent aux fondements d'une langue, ses règles. Il est difficilement modifiable.

Sens-Référents (dénotation)

Une expression dénote des référents (classe), via un concept (sens). On peut concevoir soit la relation entre dénnotations, soit la relation entre sens et signifiant.

Exemples :

Chat-animal, relation de sens (sémantique)

Rose-fleur, fleur est un *hyperonyme* de rose.

En effet, toute rose est une fleur, par contre tout animal n'est pas un chat.

Du point de vue de la dénotation, l'**hyponyme**³ est inclus dans l'**hyperonyme**, c'est la relation d'inclusion (sous-classe). Pour connaître le sens d'un mot, il faut rechercher son sens dans un dictionnaire.

Exemple 1 : *Chat petit animal familier au poil doux* *Rose fleur du rosier*

Dans leur définition, le sens de « fleur » est contenu dans le sens de « rose ». Ce sont des types (classes) particuliers qui apparaissent dans la définition.

On distingue, la compréhension d'un concept (qui est l'ensemble de propriétés, des caractères ou des traits) de l'extension d'un concept (qui est

l'ensemble d'objets dont on peut dire qu'ils tombent sous le concept en disant vrai)

Exemple 2 : Dans l'acceptation de « *Chaise* » reconnu comme : *meuble/pour s'asseoir/sur pieds/avec dossier/sans accoudoirs/pas de confort/pour une personne*, la **compréhension** du concept est associé au mot « chaise » (le « sens »). Et l'**extension** renvoie à tous les objets du monde qui pourraient être reconnus comme étant des chaises.

Exemple 3 : *Tuer (faire mourir)/Mourir.*

Il n'y a pas de relation hyperonyme-hyponyme même si « mourir » est contenu [encapsulé] dans « tuer ».

L'encapsulation

Recouvre le cas **hyperonyme-hyponyme** mais aussi d'autres cas, tels que : « *Poignée* » partie d'un objet, arme ou ustensile tenu par la main

« *Pétale* » compose la fleur Homonymie-Polysémie

L'homonymie

Il s'agit de deux sens distincts qui par hasard tombent sur la même expression ; s'ils ont la même étymologie, alors c'est de la polysémie.

« *Défendre* » et « *protéger* » synonyme exacte, par rapport

à « **interdire** » synonyme approximative.

Il est presque exclu qu'il y ait des synonymes exacts : «

Cannibale » qui signifie toute personne qui mange des êtres de sa propre espèce, cependant

« **anthropophage** » entre humains n'est pas synonyme exact du premier.

La plupart des synonymes sont approximatifs avec une distinction entre synonymes dénotationnels et quasi-synonymes. Ce qui est appelé *la nuance de sens*.

Les synonymes dénotationnels

Il s'agit des synonymes présents dans des phrases au sens équivalent :

Exemple 1 : «voiture/automobile/bagnole...

La substitution de l'un par l'autre ne change pas la valeur de vérité de la phrase, mais il y a une différence de connotation. Pour l'exemple ci-dessus, il y a une différence de niveau de langue. Dans ces classes, ils peuvent se mélanger, car ils dénotent la même classe avec connotation.

Exemple 2 : *Maîtriser/dominer*, synonymes mais avec une différence de sens, dans une même phrase, donc synonymes approximatifs.

La relation de dénotation-inclusion (propre) lexème B inclut lexème A, relation hyperonyme- hyponyme-identité lexème

A= lexème B ou le contraire synonyme dénotationnels-
disjonction relation entre des co-hyponymes (hyponymes
d'un même hyperonyme)

Relation entre phrases (propositions) Relation d'équivalence
: lorsque deux phrases sont vraies ou fausses exactement
dans les mêmes situations.

Exemple : Pierre a acheté une voiture = Pierre a
acheté une bagnole.

- Relation d'incompatibilité : lorsque deux phrases ne
peuvent pas être toutes les deux vraies par rapport à la
même situation. **Exemple** : Pierre a acheté des roses \neq
Pierre a acheté des tulipes.

Conséquence sémantique c'est A qui implique B. Pierre a
acheté des roses \neq Pierre a acheté des fleurs. « Rose » a un
sens général ou générique, et « tulipe » est spécifique, le
sens est ciblé.

Relation d'incompatibilité c'est si l'affirmation d'une phrase
entraîne la négation d'une autre phrase. **Exemple** : Ceci est
une table \neg Ceci est un pingouin

La conséquence sémantique est la relation de base pour
définir les relations équivalentes et les relations
d'incompatibilité.

L'implicature est le type d'inférence très courante qui
peut se confondre avec la conséquence sémantique.

Sens de langue /vs/sens de discours

Avec l'énoncé : « *J'ai trente ans* »

L'analyse sémantique, hors contexte, montre qu'il s'agit d'une assertion dans laquelle à un certain actant (*Je*) est attribuée (*avoir*) une certaine propriété (*ans*), laquelle est quantifiée (*trente*), le tout dans un acte d'énonciation qui dit que cette assertion est rapportée au sujet parlant lui-même (*Je*) dans une modalisation élocutive-affirmative. De plus, le mot « ans » dans le dictionnaire désigne une certaine segmentation du temps qui renvoie à l'âge de la vie.

Cela dit, c'est la dimension grammaticale et lexicographique (dictionnaire) qui permet de préciser si l'énoncé « *J'ai trente ans* » signifie « vieux » ou « jeune ». Aussi, en considérant le contexte communicationnel impliquant une proposition antérieure :

Proposition 1 : un sportif qui répond à un ami qui s'étonne de le voir quitter la compétition. Dans ce cas, « *J'ai trente ans* » signifie "*Je suis trop vieux*" ;

Proposition 2 : une personne qui vient d'être licenciée répondant à la question d'un ami : « *C'est peut-être parce que tu as passé l'âge ?* ». « *J'ai trente ans* » signifie ici "*Je suis encore jeune*".

L'enjeu de tout acte de langage et autant dans l'explicite (langue) que dans l'implicite (discours) qu'il véhicule. Fort est de constater que tout acte de langage a, de façon constitutive, une double dimension *explicite* et *implicite*, indissociable l'une de l'autre.

À partir de ce constat, il est essentiel de situer la différence entre :
Une sémantique de langue qui se trouve catégorisée et répertoriée dans les grammaires et les dictionnaires
Une sémantique du discours qui ne s'y trouve pas et qui relève d'un contexte d'énonciation.

Le contexte n'est pas seulement ce qui constitue l'environnement linguistique immédiat de l'énoncé considéré (ce qui le précède et ce qui le suit), il renvoie également à la situation d'énonciation de l'interlocuteur, le lecteur ou même l'analyste qui s'interroge sur l'identité de celui qui parle (un sportif, un travailleur) et sur la finalité de l'échange qui détermine l'enjeu de signification de l'échange langagier.

Pour ce faire, il est important de mobiliser un savoir de référence, celui du contenu dans les systèmes linguistiques, et celui du contenu véhiculé par un ensemble de discours qui ont été produits par le groupe social auquel appartient le sujet parlant. Par exemple, dans l'énoncé

« *J'ai trente ans* », l'implicite "*trop vieux*" serait saisi dans le contexte du sportif que si l'information que selon le type de sport qu'il pratique, ne peut aller au-delà d'un certain âge pour faire de la compétition, est connue.

Sémantique de langue /vs/ sémantique de discours

L'activité langagière des êtres sociaux ne mobilise pas seulement une mémoire linguistique, elle mobilise également une mémoire situationnelle et discursive (raisonnement logique). De cette observation, on peut tirer un certain nombre de conséquences quant à la façon de concevoir ce que serait la conceptualisation cognitivo-langagière et la définition du signe linguistique.

Dans la conceptualisation cognitivo-langagière, il y a une *conceptualisation linguistique* et une *conceptualisation discursive* :

La conceptualisation linguistique (de la langue) se fait dans un double mouvement de sémantisation entre l'universel et le particulier, le particulier et l'universel, à des niveaux plus ou moins abstraits, comme le montre le modèle de Bernard Pottier, mais aussi la théorie des prototypes et celle des topoï.

La conceptualisation discursive (du discours) se fait dans un double mouvement de sémantisation entre une norme sociale et une spécificité individuelle de savoir, le savoir étant ici conçu comme ensemble de systèmes de

connaissance et de croyances partagées.

Exemple : le mot « *intellectuel* », dans un énoncé du genre : « *C'est un intellectuel !* », peut prendre une valeur positive ou négative, c'est parce que circulent dans un groupe social des discours qui, soit opposent les intellectuels aux sportifs ou aux gens qui savent s'engager physiquement dans des actions (valeur négative), soit les opposent à ceux qui n'agissent que par pulsion (valeur positive).

Le sens discursif d'un énoncé dépend de la prise en compte de la situation dans laquelle il est produit (l'identité des locuteurs et interlocuteurs et la finalité de l'échange) et d'une interdiscursivité (ensemble de discours) que les sujets ont besoin de mobiliser.

Quant au signe, on sera amené à distinguer, dans un rapport de complémentarité, un *signe linguistique de langue* et un *signe linguistique de discours* :

le signe linguistique de langue, se définit selon une triple dimension : *structurelle*, car il s'informe et se sémantise de façon systématique au croisement des co-occurrences et des oppositions possibles sur les deux axes syntagmatique et paradigmatic ; *contextuelle*, dans la mesure où il est investi de sens par un contexte linguistique qui doit assurer une certaine redondance (isotopie⁵) ;

référentielle dans la mesure où tout signe réfère à une réalité du monde dont il construit la signification.

le signe linguistique de discours se définit selon une double dimension : *situationnelle*, car il dépend pour son sens des composantes de la situation de communication, *interdiscursive*, car son sens dépend également des discours déjà produits qui constituent des domaines de savoir normés.

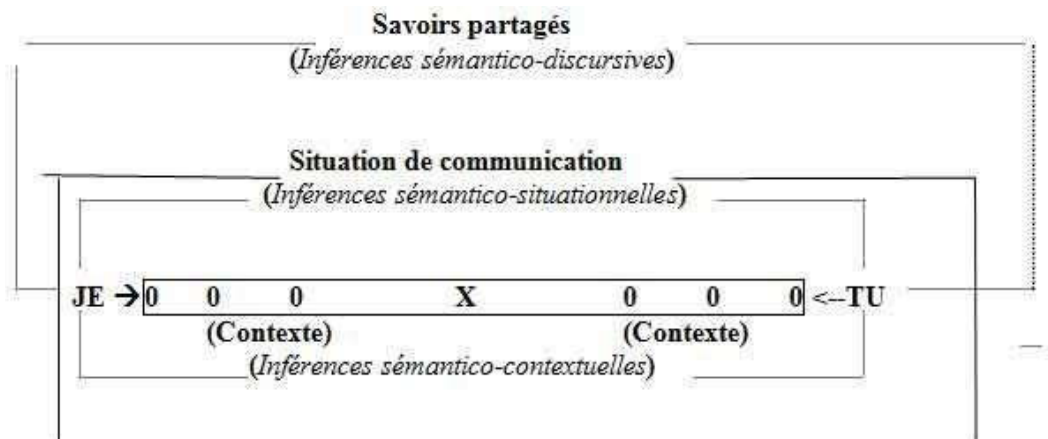
Ainsi, *le signe linguistique* (de langue) est catégorisé, répertorié, et son sens est obtenu par un calcul de l'ordre du *probable*.

Exemple : étant donné les sens possibles de « an », sa "quantification", son attribution à une personne, je calcule comme sens probable : "âge".

Quant au *signe de discours*, il n'est pas catégorisé, car il est dépendant d'autres éléments que lui-même, externe à l'énoncé, et son sens est obtenu par un calcul inférentiel (déduction) de l'ordre du *probable*.

Exemple : étant donné que c'est un sportif de haut niveau qui parle en justifiant son retrait de cette activité, *étant donné* un savoir sur la limite d'âge des sportifs vis-à-vis de la compétition, je conclus qu'il me dit –probablement– *qu'il est trop vieux*".

Par conséquent, le sens de discours n'est pas une transposition du sens de la phrase dans un au-delà de celle-ci, puisque le sens de la phrase est de l'ordre de la *prédication*, alors que le sens du discours est de l'ordre de la *problématisation*. Du même coup, sémantique de la langue et sémantique du discours ne suivent pas les mêmes procédures de calcul du sens. Dans le premier, le sens s'obtient par calcul déductif de probabilité. Dans le second, il s'obtient par calcul d'inférence selon trois types : *inférences contextuelles*, *inférences situationnelles*, *inférences interdiscursives* (voir schéma annexe).



Du lien entre sémantique de langue et sémantique de discours

Il existe, quand même, un lien entre les deux, car le langage est un tout qui dans ses différentes réalisations tisse une toile sémantique, parfois labyrinthique, dont chaque fil est lié de façon plus ou moins directe aux autres.

Ce lien, B. Pottier nomme le « *virtuème* », dans la continuité de la notion de *connotation*. C'est la capacité du signe à être porteur, *virtuellement*, d'un sens qui ne s'est pas encore exprimé (le virtuel s'oppose au réalisé) et dont l'apparition se trouverait justifiée par la *probabilité* sémantique dont il est porteur du fait de ses multiples emplois.

Exemple : si « 30 ans » peut signifier "jeune" ou "vieux", si « spécifique », dans l'anecdote que j'ai racontée, peut signifier "intellectuel", ce n'est pas que ces termes soient directement porteurs de ces sens (une fois de plus on ne pourrait les répertorier dans un dictionnaire), c'est que ces mots ont dans leur sémantisme quelque chose (un ou des traits) qui –sans être explicite– est potentiellement disponible, ce qui leur donne la capacité d'« accueillir » des sens non prévus qui sont apportés par le contexte interdiscursif dont j'ai parlé. C'est aussi cette *virtualité* qui permet d'expliquer l'évolution du sens des mots. Comment est-on passé du

« *purros* » grec qui signifiait "roux" et "feu" au latin
« *burra* » qui signifiait "étoffe de longs poils" à «
robe de bure », « *bourrelet* » et « *bourreau* », si
ce n'est par ce jeu de *virtualités successives* qui
ont accueilli du sens qui n'était pas prévu dans
chacun de ces stades et qui s'est construit dans
l'interdiscursivité.

C'est donc de cette *virtualité* que s'établit un lien potentiel entre
sens de langue et sens de discours à condition d'admettre que cela
ne se fait pas nécessairement par continuité.

Le sens de *discours* qui arrive par les savoirs qui se construisent dans
la pratique sociale, il se trouve "inoculé" (intégré) dans le sens de
langue qui après quelques hésitations finit par l'accepter, voire se
l'approprier et de le catégoriser dans une nouvelle dénotation.

Si donc la sémantique de discours présuppose l'existence d'une
sémantique de langue (la première ne peut exister sans la seconde),
il faut accepter que la seule sémantique de langue ne puisse
prétendre à rendre compte du sens des actes de langage produits en
situation de communication réelle : elle a besoin d'être complétée
par une sémantique de discours.

Mais dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de "traquer" le sens.
Dans un cas, ce sera à travers un calcul d'ordre probabiliste, dans
l'autre à travers un calcul inférentiel non nécessairement prévisible
(ni prédictible), sur un même terreau sémantique de virtualités, et

toujours dans un mouvement de va-et-vient entre le général et le particulier. Je peux dire que c'est ce que m'a légué Bernard Pottier : une disposition d'esprit à interroger le sens.